



Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.07.75	01.10.79	01.10.79

1. Dénomination de la fonction Analyste en informatique	Code fonction 2.02.005
-------------------------------------------------------------------	---------------------------

2. But de la fonction

Concevoir des dossiers d'analyse pour des applications informatiques données et assurer leur réalisation.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- les tâches d'analyste-programmeur;
- la conception de l'ensemble des travaux et démarches intellectuelles nécessaires à la réalisation d'applications dans le domaine de l'informatique;
- le maintien des contacts et échanges à caractère technique avec les utilisateurs;
- l'établissement de rapports détaillés de ces rencontres;
- le tracé des organigrammes fonctionnels et la rédaction des dossiers d'analyse;
- la conception du cheminement des informations autour de l'application;
- la conception des moyens et supports de saisie des données;
- la conception des moyens et des supports de sortie de l'information;
- la définition et l'organisation des différents fichiers propres à l'application, à l'exclusion des fichiers existants et des bases communes de données;
- la préparation de jeux d'essai relatifs à l'application;
- l'application du concept de sécurité des informations;
- la formation et l'information des utilisateurs;
- la liaison avec les analystes-programmeurs et les équipes de programmation;
- la responsabilité dans le cadre d'applications informatiques donnée de la conception et de la réalisation de projets informatiques;
- l'encadrement d'analystes-programmeurs et de programmeurs;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques, notamment se voir confier nommément la responsabilité de la gestion d'une base de données.

Ces activités requièrent :

Titre universitaire ou diplôme fédéral d'analyste en informatique et expérience en tant qu'analyste-programmeur.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	D	J	A	I	Cl. max. 20
Points	50	15	57	5	59	Total 186